

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 21 MARS 2023

N° 2023-107 BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY – ANIMATIONS BULLES D’AIR

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l’aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s’occupe de l’aménagement touristique et de la mise en place d’activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l’Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

Afin d’animer la base de loisirs de Touchegray, des animations sont proposées durant la saison estivale. Bulles d’Air proposera 4 balades crépusculaires en canoë-kayak sur la base de loisirs.

La Présidente retient la proposition suivante :

BULLES D’AIR

2 272 € TTC

À CHANTONNAY, le 21 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l’affichage le 21/03/2023.